

Mail : Plateforme Phéline en lien rapport ANSES

De :helene f

Pour :ah@wellcom.fr, Isabelle.Michelin@minatec.grenoble-inp.fr

Copie à :olivier.merckel@anses.fr, marc.mortureux@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Le déploiement des compteurs communicants connectés de type Linky a été généralisé dès la fin 2015. Ce n'est que le 5 décembre 2016 que l'Anses dévoile son " avis relatif à l'évaluation de l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les "compteurs communicants".

Dans cet avis qui déplore le manque d'étude scientifique ... il est mentionné que des mesures seront réalisées par votre organisme.

Après avoir consulté votre site pour de plus amples informations et ce, de la manière suivante :

<http://www.cstb.fr/actualites/>

Tout en bas

plateforme d'essai,

<http://www.cstb.fr/plateformes-essais/performance-acoustique-confort-sonore/>

sur la droite :

éclairage et électromagnétisme

<http://www.cstb.fr/plateformes-essais/eclairage-electromagnetisme/>

vers le bas du texte

mieux connaître la plateforme Phéline :

<http://www.pheline-em.fr/moyens-techniques/chambres-de-mesures.html>

Ce site est inaccessible !!!!!!!!!!!

Impossible de trouver l'adresse DNS du serveur www.pheline-em.fr.

DNS_PROBE_FINISHED_NXDOMAIN

Pourriez vous m'en expliquer la raison ?

En cherchant d'une autre manière, je finis par trouver :

<http://www.cstb.fr/actualites/detail/plateforme-pheline-champs-electromagnetique-040315/>

Le 3 octobre 2014 , vous vous êtes engagé avec votre centre de recherche et avec d'autres établissements universitaires à mutualiser vos expertises dans le domaine de l'électromagnétisme et nous ne pouvons que vous en féliciter, mais pourquoi avoir attendu plus de trente ans pour mener ces recherches quand dans une série d'études sur l'environnement électromagnétique, EDF nous alertait en avril 1983 sur l'influence néfaste des rayonnements électromagnétiques sur le comportement et la santé des êtres vivants, et des humains en particulier.

Dans cette étude, EDF reconnaissait que les organismes vivants et en particulier le corps humain subissaient les phénomènes électromagnétiques qui se manifestent dans tout l'univers.

EDF souhaitait même que ces études et recherches puissent avoir un rôle d'initiateur à la recherche fondamentale, mais en vain.

Bien que les problèmes de pollution électromagnétique soient connus, cela n'a pas empêché ERDF de lancer la conceptualisation de son système linky en 2006, de lancer la fabrication du compteur l'année suivante, de l'expérimenter en 2010, d'en constater les problèmes rencontrés à hauteur de 15 % de cette installation expérimentale pour malgré tout en décider l'installation quasi généralisée.

Peut être que tout ce qui est écrit ci-dessus justifie que le CSTB soit appelé en dernier au secours des agences d'expertises comme l'ANFR et l'ANSES qui ont perdu tout crédit concernant leur qualité d'expert, et ne soit contacté que fin 2016.

Dès Février 2016, le Criirem s'alertait :

En février 2016, en raison de la polémique sur les compteurs communiquant Linky, le CRIIREM a demandé la mise en place d'une étude indépendante et multipartite pour écrire un protocole de mesures adapté au fonctionnement du Linky, afin de pouvoir évaluer l'impact des champs électromagnétiques émis sur les biens et les personnes.

Au mois de Mai 2015, lors d'une table ronde à l'Assemblée Nationale :

Jean-Paul Chanteguet, président

En fait, il faudrait procéder à de nouvelles mesures à partir d'un nouveau cahier des charges sur lequel tout le monde serait d'accord.

Pierre le Ruz, président du centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques, CRIIREM

Absolument !

S'agissant d'une technologie imposée qui va **impacter directement sur nos vies, sans possibilité de déconnection**, je me permets de prendre contact avec vous pour savoir selon quel protocole votre étude va-t-elle être menée et sous quel délai vous pensez pouvoir informer le public, sachant que le déploiement de ces compteurs n'est en aucun cas subordonné à la preuve formelle d'absence de nocivité de la technologie choisie.

Dans l'espoir que mon message retiendra votre attention et que vous voudrez bien le transmettre au service concerné.

Salutations citoyennes respectueuses et meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant que 2017 sera une année au cours de laquelle notre exposition aux radio fréquences et champs électromagnétiques sera réduite comme le préconise l'ANSES dans son rapport de l'été 2016.

Hélène F
TSM